



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX A VOTRE VOIX

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL EN LIGNE DE MIRE !

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE
2014 - 2018**

Le Comité Technique Ministériel (CTM) est l'instance nationale de concertation du ministère de la Défense, présidée par le ministre. Depuis trois ans, nos élus ont participé aux réunions et n'ont eu de cesse d'interpeller le ministre, le SGA et le DRHMD, en relayant les revendications et les problèmes rencontrés par les personnels du ministère.

Ce que veulent la **CFDT**, la **CFTC** et l'**ANPIT**

Depuis la nouvelle vague de restructurations de 2008, **la CFDT, la CFTC et l'ANPIT** ont à chaque fois condamné les suppressions de postes qui affaiblissaient les services de soutien et qui ne prenaient pas en compte les besoins en qualité et en quantité du ministère de la défense. Nous avons toujours dénoncé ensemble, la méthode aléatoire et dogmatique de la politique du chiffre, dictée par la calculatrice de Bercy.

80 000 emplois seront supprimés en dix ans ! C'est le plus grand plan social en France, même si les médias ne l'ont pas suffisamment affiché ! Il est vrai que le gros des troupes de la Défense est sous statut militaire et sans représentation syndicale.

Aujourd'hui, TOUT est vieillissant à la défense, les matériels, les compétences et les personnels. Il est plus que temps de réagir si l'on ne veut pas définitivement perdre les compétences indispensables, notamment dans le soutien et pour le maintien en condition opérationnelle des matériels.

Alors que la loi de programmation militaire dans son article 43, permet enfin au CTM de débattre des questions qui concernent « l'organisation du travail » dans notre ministère, les futurs élus **CFDT-CFTC-ANPIT** mettront votre **qualité de vie au travail au cœur de leurs revendications**, afin de ne pas poursuivre la lente érosion des effectifs et des compétences.

<http://cfdt.syndicat.defense.gouv.fr>
<http://cftc.syndicat.defense.gouv.fr>
<http://anpit.fr>

**Les futurs élus CFDT-CFTC-ANPIT mettront
votre qualité de vie au travail au cœur
de leurs revendications, afin de ne pas poursuivre
la lente érosion des effectifs et des compétences.**

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

La CFDT, la CFTC et l'ANPIT avaient revendiqué ce changement depuis de nombreuses années, afin de pouvoir enfin débattre des problèmes concrets rencontrés par les agents et les services, victimes de la réforme en cours. Les restructurations successives ont fortement modifié le travail et le nombre d'agents. Moins d'argent, moins de moyens et de personnels : faire plus avec toujours moins !

Parler d'organisation, c'est donner à vos représentants l'occasion de peser pour changer le quotidien des personnels et améliorer la qualité de vie au travail.

Nous avons déjà montré que la concertation et le rapport de forces, conjointement menées, permettent de faire bouger les lignes. C'est par exemple l'externalisation de plusieurs missions du ministère (RHL, Habillement, DIRISI, etc.), érigées en dogme à l'époque, qui a été repoussée.

La CFDT, la CFTC et l'ANPIT sont à l'écoute des personnels pour relayer les dysfonctionnements des services et défendront les conditions de travail lors des prochains comités techniques ministériels.

Au cours des trois années du mandat écoulé, notre mandat au CTM a davantage porté sur l'étude de textes, l'évolution catégorielle des fonctionnaires, des contractuels ou des personnels à statut ouvrier de l'Etat.

Allant du volet indemnitaire de la rémunération aux textes qui encadrent l'accompagnement social des restructurations par exemple, de très nombreux textes ont été débattus dans cette instance nationale. **La CFDT, la CFTC et l'ANPIT** se sont à chaque fois engagées avec un esprit critique, se sont parfois opposées frontalement aux propositions de l'administration, mais en restant toujours pragmatiques et résolument orientées en faveur d'évolutions favorables aux personnels et au maintien des missions de qualité qu'ils accomplissent.

Notre participation au CTM a aussi été l'occasion de nous exprimer face aux autorités du ministère, en premier lieu face au Ministre. Pour **la CFDT, la CFTC et l'ANPIT**, le CTM n'est pas seulement une instance d'étude et de validation de textes réglementaires, mais également une opportunité pour dénoncer les attaques exercées à l'encontre des personnels et revendiquer des avancées sociales.

Avec **la CFDT, la CFTC et l'ANPIT**, les personnels de la défense :

- ♦ refusent la lente érosion des effectifs et des compétences ;
- ♦ remettent en question les orientations actuelles, pour que le ministère de la défense redevienne un ministère prioritaire, qui doit bénéficier d'un budget à la hauteur des enjeux et ne plus servir de variable d'ajustement pour éponger la dette de l'Etat.



ENSEMBLE ET AUTREMENT !!!